

LILLE / ADAV

Voyager à vélo, un art de vivre

Publié le lundi 31 janvier 2011 à 06h00



Depuis 6 ans, Benoît Cousin est président de l'association.

Encourager la pratique du vélo urbain, tel est l'objectif de l'association Droit au vélo (ADAV). Aménagements cyclables, sécurité, réparation : le président, Benoît Cousin, revient sur la vie des deux roues à Lille.

Président de l'association Droit au vélo (ADAV) depuis six ans, Benoît Cousin est cycliste depuis toujours. « Voyager à vélo est un art de vivre », dit-il. Depuis 1982, l'association sensibilise à la pratique du vélo en milieu urbain comme moyen de transport à part entière. Elle organise des campagnes pour l'éclairage, alarme autour de la sécurité et lutte pour un meilleur partage de la rue. « Une grande partie de notre travail est la concertation avec les collectivités territoriales pour discuter des aménagements cyclables mis en place », explique Benoît Cousin.

L'association compte désormais quatre salariés et plus de 1600 adhérents. Tous sont marqués par les accidents mortels qui ont, à Lille, coûté la vie à deux cyclistes ces dernières semaines. Le premier en décembre, boulevard Victor Hugo. Le second en janvier, Porte de Béthune. « Dans les deux cas, des poids lourds sont mis en cause », regrette Benoît Cousin. Depuis trois ans, l'association sensibilise côté routier et côté cycliste. Autre aspect mis en cause, les aménagements cyclables. « Ils existent mais ne sont pas assez respectés ou sont de mauvaise qualité ». Pourtant, le président ne veut pas surestimer le danger. « En France, les cyclistes correspondent à 4% des déplacements et 4% des accidents : rouler à vélo n'est pas plus dangereux que prendre sa voiture ou se déplacer à pied ».

Une manifestation au pont de Fives

Si la situation des cyclistes s'est améliorée à Lille, elle reste pour l'association problématique dans les communes voisines. « Au point mort », estime Benoît Cousin. L'association Droit au Vélo projette une manifestation Pont de Fives courant 2011. « Les itinéraires sont aberrants, piétons et cyclistes ne trouvent pas leur place ».

Dans un tout autre registre, l'association souhaite également mettre en place une carte interactive pour les cyclistes où chacun peut collaborer pour conseiller itinéraires, aménagements ou parking. Et pour rendre les cyclistes autonomes, Droit au Vélo propose des ateliers d'aide à la réparation le premier samedi (10 à 12h) et le 3ème mardi (18 à 20h) de chaque mois.

LOUISE TESSE (correspondante locale)